



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

Recrutement d'un bureau d'étude ou groupement de bureau d'étude pour l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour l'actualisation de la stratégie nationale de l'économie verte

UNDP	DATE : 04/08/2021
	REFERENCE :RFP/2021/20

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de Recrutement d'un bureau d'étude ou groupement de bureau d'étude pour l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour l'actualisation de la stratégie nationale de l'économie verte

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 3 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions technique et financières peuvent être envoyés par Email jusqu'au 25 Aout 2021 à 16H30 à l'adresse suivante : procurement@undp.org, en indiquant dans l'objet de l'email, la référence de l'appel d'offre.

Votre proposition technique doit être séparée de votre proposition financière (votre email doit comprendre deux pièces jointes distinctes) ;

L'offre financière devra alors être protégée par un mot de passe que nous vous demanderons après évaluation technique des soumissions reçues et ce dans la mesure où votre proposition est identifiée comme techniquement qualifiée.

Votre soumission doit être rédigée en *français* et assortie d'une durée de validité minimum de *120 jours*

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Veuillez vous assurer qu'elle est **signée**, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,
[nom du fonctionnaire habilité]
[fonctions]
[date]

Description des exigences

Contexte	Depuis son indépendance, la Tunisie a connu globalement une croissance économique relativement stable se situant autour de 5%, permettant ainsi un développement socio-économique qui a placé le pays parmi les économies les plus compétitives d'Afrique¹. Cependant, la crise globale de 2008 a accéléré l'essoufflement du modèle de développement appliqué jusque-là et a mis en exergue ses limites. La mutation qu'a connue la Tunisie depuis 2011, a conduit le pays dans une phase de transition politique, accompagnée d'une transition économique dont l'évolution a été largement affectée par l'instabilité sociale, politique et sécuritaire post-révolution. Cela s'est traduit par une croissance économique faible, autour de 1,8% en moyenne annuelle sur la période 2010-2019, et -8,8% en 2020 du fait de la pandémie. A cela se sont ajoutées une aggravation des inégalités sociales et les disparités régionales (notamment entre les régions du littoral et celles de l'intérieur du pays) et la persistance d'un taux de chômage élevé, en particulier pour les femmes et les jeunes diplômés. Par ailleurs, dans un contexte impacté par les effets du changement climatique, l'économie tunisienne est restée dépendante en grande partie de ses ressources naturelles et fossiles. Ces dernières étant limitées, leur utilisation et la pression qu'a exercé le développement économique sur les écosystèmes et les ressources naturelles du pays, ont conduit à une dégradation environnementale estimée à 2,1 % du PIB² et à une contribution des importations énergétiques estimée à 38% du déficit de la balance commerciale en 2020³, amenant ainsi une pression additionnelle et croissante sur une finance publique, déjà en déséquilibre. L'élévation du niveau de la mer projetée à l'horizon 2030 et induite par les effets du réchauffement climatique, menacerait également et à titre d'exemple 79% des activités économiques et ne fera qu'aggraver la vulnérabilité multidimensionnelle de la Tunisie dans un contexte fragilisé davantage par la pandémie de la COVID19 survenue en 2020. Conscient de la limite de ce modèle de développement socio-économique, le gouvernement tunisien a entrepris quelques réformes majeures pour lancer l'économie nationale sur une trajectoire de développement plus résilient et durable et a accompli des progrès significatifs en termes de prise en compte des contraintes et des enjeux environnementaux et des impacts du changement climatique dans les stratégies et politiques publiques et sectorielles. Le plan de développement de la Tunisie (2016-2020) consacre formellement l'émergence d'un nouveau modèle économique fondé sur « l'efficacité, l'équité et la durabilité », avec l'économie verte comme l'un des moteurs du développement durable, et
----------	---

¹ Forum économique mondial sur l'Afrique, juin 2007

² Indicateurs nationaux de développement durable, OTEDD, MEDD, juin 2010

³ Observatoire National de l'énergie, février 2021

	avec pour objectifs spécifiques la maîtrise et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, la réduction des risques et la maîtrise de la consommation énergétique notamment la réduction de la dépendance à l'égard des énergies fossiles. Ainsi et en complémentarité à la contribution déterminée au niveau national (CDN) soumise en septembre 2015 dans le cadre de l'accord de Paris, et qui vise la décarbonation progressive de son économie, la Tunisie, à travers le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement s'est attelée au développement de la stratégie nationale sur l'économie verte à l'horizon 2030 qui a été finalisée en 2016. Cette stratégie s'articule autour de 4 principes d'application et 9 axes stratégiques afin de répondre à l'impératif de développement d'un tissu économique vert, résilient et durable dans des secteurs économiques prioritaires⁴ et porteurs par le biais de la mise en œuvre de politiques intégrant les enjeux climatiques et environnementaux, le développement et le renforcement des capacités, l'accès aux financements et aux technologies innovantes. La mise en œuvre de la stratégie nécessiterait la mobilisation de 33 milliards de dinars tunisiens, et permettrait la création de 230 000 emplois à l'horizon 2030. Malgré les efforts consentis pour l'opérationnalisation de la stratégie nationale sur l'économie verte, dont on cite la mise en place d'un bureau d'appui à l'économie verte au sein du ministère en charge de l'environnement, les efforts demeurent fragmentés et peu intégrés avec une faible mise en œuvre des priorités inscrites dans le cadre de cette stratégie. Des efforts restent à accomplir en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de contrôle de l'application de la législation environnementale ainsi qu'en matière d'utilisation des instruments économiques générateurs de richesse (fiscalité, tarification des services environnementaux, comptabilité écosystémique et environnementale). Ladite stratégie recèle un potentiel important pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 et l'accélération de l'atteinte des objectifs de développement durable particulièrement dans les domaines prioritaires pour le développement des énergies renouvelables, la promotion de l'écotourisme, l'éco-innovation, le transport durable ou encore l'économie circulaire avec ses composantes telles que la gestion des eaux usées industrielles et la valorisation énergétique des déchets. A titre d'exemple, l'investissement dans les énergies renouvelable qui est l'un des objectifs de l'économie verte contribuerait directement à la cible 7.2 de l'Agenda 2030 « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial » et Il en va de même pour les investissements verts dans l'agriculture organique ou biologique, l'eau et à l'assainissement. Par ailleurs et à l'instar de plusieurs pays dans le monde, la pandémie de la COVID-19 s'est transformée en Tunisie en une véritable crise économique et sociale. Les impacts de cette crise sont lourds, notamment pour les ménages vulnérables, les petites et moyennes entreprises (PME)
--	---

⁴ Agriculture, eau, forêt, déchets, énergie, industrie, transport, bâtiment et tourisme

	et les entrepreneurs, en particulier les femmes. La crise de la COVID19 confirme davantage la nécessité pour la Tunisie de s'orienter plus vers un nouveau modèle de développement qui intègre l'économie verte et l'entrepreneuriat vert dans le cadre d'une vision de développement intégrée et multidimensionnelle à la fois au niveau national et régional. La phase de relèvement offre dans ce sens une opportunité d'initier de nouveaux processus afin de renforcer la résilience et la durabilité de l'économie tunisienne.
Partenaire de réalisation du PNUD	Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement Le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement Le Ministère de la Jeunesse, Sport et Intégration Professionnelle
Brève description des services requis ⁵	Les objectifs de cette mission sont répartis sur deux lots comme suit : - Lot 1 : Bilan des réalisations, analyse socioéconomique et feuille de route pour appuyer la mise en œuvre d'une politique d'économie verte en Tunisie - Lot 2 : Identification des secteurs porteurs et analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte dans les 6 gouvernorats du Sud tunisien (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine et Tozeur)
Liste et description des prestations attendues	<u>Lot 1 : Bilan des réalisations, analyse socioéconomique et feuille de route pour appuyer la mise en œuvre d'une politique d'économie verte en Tunisie</u> 1/ Dresser un état des lieux au niveau international (benchmark) : Il s'agit de passer en revue et tirer les leçons des expériences internationales réussies en lien avec l'économie verte notamment celles relatives à l'intégration de ses enjeux dans les plans de développement et les plans de relance économique afin d'accélérer les mutations structurelles de l'économie et réorienter les investissements vers les technologies vertes, ainsi que les outils de modélisations utilisés pour évaluer les impacts des politiques d'économie verte sur les différentes dimensions du développement durable. Dans ce cadre, le prestataire dispensera et modérera au moins deux formations sur l'économie verte (exp : les concepts de base, les défis et les opportunités de l'économie verte pour les pays en développement et pour la Tunisie en particulier, l'intégration de l'économie verte dans la planification nationale pour le développement, etc) au profit des acteurs locaux, régionaux et nationaux intervenant en la matière et préparera à cet effet le module de formation, la note conceptuelle, le programme et les rapports de formation. 2/ Dresser un bilan de réalisations au niveau national en matière d'économie verte : Ce bilan portera sur la période 2016-2021 en comparaison avec les objectifs retenus dans la stratégie nationale d'économie verte élaborée en 2016. Il s'agit d'évaluer les progrès accomplis dans l'ensemble des secteurs

⁵Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

	concernés par l'économie verte : énergie, agriculture, forêt, eau, transport, industrie, bâtiment, etc. Ce bilan sera effectué sur la base d'une revue documentaire⁶ et des entretiens avec les parties prenantes. Le prestataire dressera un état de lieux de la mise en œuvre de l'actuelle stratégie nationale de l'économie verte incluant les moyens de mise en œuvre tels que les dispositifs institutionnels et réglementaires de gouvernance existants, et identifiera les goulots d'étranglement et les leçons apprises de la présente expérience en la matière. Cette étape intégrera aussi le mapping des partenaires clés (ayant déjà été impliqués dans l'élaboration de SEV de 2014) mais aussi les nouveaux acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de la SNEV à actualiser, les initiatives en cours (y compris celles mises en œuvre avec d'autres partenaires techniques et financiers appuyant de manière directe ou indirecte l'économie verte tenant compte des défis et des opportunités résultant de la COVID19 dans un contexte de relèvement. Dans ce cadre, le prestataire est appelé à modérer au moins un atelier de restitution des résultats du benchmark et du bilan de réalisation de la SNEV et préparera à cet effet la note conceptuelle, le programme et le rapport de l'atelier. 3/ Mener une analyse approfondie des défis et opportunités : Cette analyse vise à accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'économie verte en Tunisie sur la base des travaux prospectifs réalisés ou en cours de réalisation notamment, mais non exhaustivement ceux relatifs à la mise à jour de la NDC, l'élaboration de la première SNBC et les plans d'action d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030, la lutte contre la désertification, l'économie bleue etc... Pour chaque secteur, il s'agit de passer en revue la politique préconisée en matière d'économie verte et mettre en exergue les retombées socioéconomiques générées par l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la réduction des émissions de GES et le recours aux technologies vertes (croissance économique additionnelle, augmentation de l'investissement, amélioration de la compétitivité industrielle, création d'emplois verts, amélioration du niveau de vie des ménages, réduction de la précarité énergétique, ...). 4/Elaborer une feuille de route stratégique : Cette feuille de route reposera sur les recommandations et les orientations portant sur : ✓ Les réformes structurelles à opérer et les leviers de politique publique à intégrer dans les stratégies sectorielles pour mettre en place les conditions propices à l'investissement vert (amélioration de la gouvernance, levée des subventions, dispositifs
--	---

⁶ La revue documentaire sera effectuée sur la base des documents suivants mais non exhaustivement : plan quinquennal de développement socio-économique, la stratégie nationale d'économie verte, la stratégie nationale sur les modes de consommation et de production durables, la stratégie nationale de développement à bas carbone et résilience au climat, l'étude sur l'impact économique du COVID-19 en Tunisie, l'évaluation de l'impact du covid-19 sur le système énergétique en Tunisie, l'étude sur l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans le relèvement covid-19 en Tunisie,....

	réglementaires, fiscalité environnementale, incitations financières, ...) ✓ Le rôle des acteurs pour accélérer la transition vers l'économie verte (Etat, secteur privé, secteur financier, PPP, collectivités locales etc.) ✓ La définition des secteurs prioritaires permettant le verdissement de l'économie et l'atteinte des objectifs du développement durable ✓ Le choix du modèle d'équilibre général pour l'évaluation des impacts macro-économiques de la politique de l'économie verte. Ce modèle devra être choisi à partir de la revue des expériences internationales et doit répondre aux exigences du contexte tunisien ✓ La mise en place du dispositif institutionnel permettant l'appropriation de l'économie verte et son intégration dans les plans de développement socio-économique et le plan de relance post-COVID ✓ La démarche méthodologique à adopter et les termes de référence pour la mise à jour de la stratégie nationale de l'économie verte. L'approche de mise à jour de la stratégie devra prendre en considération plusieurs aspects dont l'inclusion, le genre, les principes de ne laisser personne de côté et la déclinaison régionale et territoriale. Dans ce cadre, le bureau d'études est appelé à modérer au moins deux ateliers de concertation et un atelier de restitution/validation de l'analyse approfondie et de la feuille de route stratégique et préparera à cet effet la note conceptuelle, le programme et les rapports des ateliers 5/ Elaborer une note politique Le soumissionnaire est appelé à élaborer une note politique sur les défis à relever, les opportunités à saisir pour repenser le modèle de développement et intégrer progressivement l'économie verte dans les politiques publiques sectorielles. Cette note politique a aussi pour objectif d'informer les différentes parties prenantes sur les résultats du travail entrepris ci-haut et de mettre en exergue son utilité pour l'intégration des axes de l'économie verte dans les politiques publiques. La note politique devra être assortie des documents ci-dessous : ✓ Une stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'économie verte. ✓ Une stratégie de branding et de marketing pour l'économie verte tunisienne <u>Lot 2 : Identification des secteurs porteurs et analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte dans les 6 gouvernorats du Sud tunisien</u>
--	--

	✓ La définition et le diagnostic des secteurs prioritaires permettant le verdissement de l'économie et l'atteinte des objectifs du développement durable avec un focus régional sur le sud est tunisien. Cela passera à travers une revue documentaire des travaux existants, la tenue interviews et focus groupes avec les principaux acteurs de la région. Sans être exhaustif, cela inclura les autorités locales, l'Office de Développement du Sud (ODS), les pôles et incubateurs d'innovation sociale, les prestataires de services de développement des entreprises, les universités etc. Sur la base de cette analyse et collecte de données, le prestataire sera en mesure d'élaborer un rapport de diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est. Ce document rappellera la démarche adoptée pour cette analyse, la définition de l'économie verte, ainsi que son cadre législatif et institutionnel (incluant les dispositifs réglementaires, institutionnels existants et les mesures incitatives tels que les subventions, crédits, exonérations fiscales). En montrant le potentiel de création de richesses, d'emplois, d'inclusion, de préservation de l'environnement au niveau local et régional, ce document présentera les enjeux socioéconomiques et environnementaux de l'économie verte. Il spécifiera également le rôle des collectivités locales en la matière. Pour finir, en identifiant les secteurs d'activités porteurs, le rapport proposera des recommandations stratégiques à court, moyen et long terme pour concrétiser ce modèle de développement au niveau du sud. Il est à noter que les résultats de ce diagnostic serviront de base pour identifier et développer le plan d'action de deux initiatives au niveau du sud est tunisien en matière d'économie verte intégrant la dimension de PP, genre, et développement économique local. Cette mission sera réalisée ultérieurement et ne fait pas partie des tâches à réaliser dans le cadre de cet appel d'offre. ✓ L'analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte. Le soumissionnaire procédera à l'identification et l'analyse des chaînes de valeur vertes porteuses dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine et Tozeur) en mettant en valeur les liens avec l'économie circulaire et son potentiel de développement dans les régions ciblées. Il s'agira d'analyser les différentes chaînes des valeurs vertes, de les hiérarchiser et sélectionner les plus pertinentes pour le développement d'un entrepreneuriat vert, particulièrement l'entrepreneuriat féminin, dans les 6 régions. Le soumissionnaire devra définir au préalable les critères de sélection et de priorisation qui seront validés en concertation avec le PNUD. Par ailleurs, le cabinet présentera une
--	--

	analyse détaillée du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein de chaque chaîne de valeurs vertes identifiées. Le cabinet proposera des actions et recommandations spécifiques et claires à engager pour créer ou développer des entreprises portées par des femmes au sein des chaînes de valeurs vertes identifiées. Enfin, le cabinet proposera des actions spécifiques de renforcement des capacités des acteurs de l'écosystème entrepreneurial (structures d'appui à l'entrepreneuriat, entrepreneurs, secteur privé, diplômés, acteurs publics, société civile, etc.) en relation avec les chaînes de valeurs vertes identifiées afin d'orienter les interventions futures du PNUD, de ses partenaires et des institutions locales et nationales. Le soumissionnaire participera à un atelier de restitution au niveau régional afin de présenter les résultats de la mission et ses conclusions. Pour ce faire, le soumissionnaire i) élaborera la documentation requise, validé précédemment par le PNUD, pour présenter les résultats de la mission (power point). ; ii) proposera une note conceptuelle, agenda, liste de participants pour l'atelier de restitution ; iii) Assurera la présentation des résultats lors de l'atelier ; iv) Réalisera le reporting de l'atelier en prenant en considération les commentaires et conclusions des participants.		
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	Team leader du cluster Climat, Environnement, Energie et réduction des risques de catastrophes Team leader du Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain		
Fréquence des rapports	<i>Périodique</i>		
Exigences en matière de rapport d'avancement	Lot	Prestations	Calendrier
	Lot 1 : Bilan des réalisations, analyse socioéconomique et feuille de route pour appuyer la mise en œuvre d' une politique d' économie verte en Tunisie	Livrable 1 : Une note méthodologique intégrant le planning détaillé de la mission à la suite de la réunion de démarrage.	5 jours après la réunion de démarrage
		Livrable 2 : Etat des lieux au niveau international et rapport de formation sur l'économie verte	25 jours après la réunion de démarrage
		Livrable 3 : Bilan de réalisation au niveau national (y compris les comptes rendus des réunions de concertations avec les parties prenantes et rapport de l'atelier de restitution	2 mois après la réunion de démarrage

		Livrable 4 : - Livrable 4.a ⁷ Rapport de l'analyse approfondie des défis et opportunités et le document de la feuille de route stratégique - Rapports des ateliers et réunions de concertation Livrable 4.b : Synthèse de l'analyse approfondie des défis et opportunités et de la feuille de route stratégique	4 mois et demi après la réunion de démarrage
		Livrable 5 : note politique incluant la stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'économie verte et la stratégie de branding et de marketing	6 mois après la réunion de démarrage
	Lot 2 : Identification des secteurs porteurs et analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte dans les 6 gouvernorats du Sud tunisien	Livrable 1 : Rapport de diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est en Tunisie	3 mois après la réunion de démarrage
		Livrable 2 : Analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte	4 mois après le démarrage de la mission
		Livrable 3 : Atelier de restitution régional : i) présentations ppt ; ii) note conceptuelle incluant agenda et liste de participants ; iii) rapport d'atelier incluant les recommandations et conclusions	6 mois après la réunion de démarrage
Lieu des prestations	☐ Tunis		
Durée prévue des prestations	120 jours sur une période 6 mois		
Date de commencement prévue	1 ^{er} Aout 2021		
Date-limite d'achèvement	28 février 2022		
Déplacements prévus	☐ N/A		
Exigences particulières en matière de sécurité	☐ N/A		
Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)	☐ N/A		

⁷ Le livrable 4.a devra être présenté dans un document consolidé incluant le benchmark, le bilan de réalisation, l'analyse approfondie et la feuille de route.

Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	☐ Requis			
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	☐ Requis			
Devise de la soumission	☐ En Dinars Tunisiens pour les fournisseurs nationaux, en EUR/USD pour les fournisseurs internationaux.			
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ⁸	☐ Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables			
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	☐ 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.			
Soumissions partielles	☐ Interdites			
Conditions de paiement ⁹	Prestations	%	Calendrier	Condition de versement du paiement
	Lo1 : Bilan des réalisations, analyse socioéconomique et feuille de route pour appuyer la mise en œuvre d'une politique d'économie verte en Tunisie			
	Livrable 1 : Une note méthodologique intégrant le planning détaillé de la mission à la suite de la réunion de démarrage.	10 %	5 jours après la réunion de démarrage	Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées : a) l'acceptation écrite par le PNUD de la qualité des prestations (et non pas leur simple
	Livrable 2 : Etat des lieux au niveau international et rapport de formation sur l'économie verte	15 %	25 jours après la réunion de démarrage	
	Livrable 3 : Bilan de réalisation au niveau national (y compris les comptes rendus des réunions de concertations avec les parties prenantes et rapport de l'atelier de restitution	15 %	2 mois après la réunion de démarrage	

⁸L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

⁹Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, le PNUD obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au prestataire de services.

	Livrable 4 : - Livrable 4.a ¹⁰ Rapport de l'analyse approfondie des défis et opportunités et le document de la feuille de route stratégique - Rapports des ateliers et réunions de concertation Livrable 4.b : Synthèse de l'analyse approfondie des défis et opportunités et de la feuille de route stratégique	30 %	4 mois après la réunion de démarrage	réception) ; et b) la réception de la facture du prestataire de services
	Livrable 5 : note politique incluant la stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'économie verte et la stratégie de branding et de marketing	30 %	6 mois après la réunion de démarrage	
	Lot 2 : Identification des secteurs porteurs et analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte dans les 6 gouvernorats du Sud tunisien			
	Livrable 1 : Rapport de diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est en Tunisie	40 %	3 mois après la réunion de démarrage	
	Livrable 2 : Analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte	40 %	4 mois après le démarrage de la mission	
	Livrable 3 : Atelier de restitution régional : i) présentations ppt ; ii) note conceptuelle incluant agenda et liste de participants ; iii) rapport d'atelier incluant les recommandations et conclusions	20 %	6 mois après la réunion de démarrage	
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	Team leader du cluster Climat, Environnement, Energie et réduction des risques de catastrophes Team leader du Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain			

¹⁰ Le livrable 4.a devra être présenté dans un document consolidé incluant le benchmark, le bilan de réalisation, l'analyse approfondie et la feuille de route.

Type de contrat devant être signé	☐ Contrat de services
Critère d'attribution du contrat	☐ Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) ☐ Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.
Critère d'évaluation de la soumission	<u>Soumission technique (70%)</u> ☐ Expertise de l'entreprise [20 %] ☐ Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution (40 %) ☐ Qualifications du personnel clé (40 %)
	<u>Soumission financière (30%)</u> A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.
Le PNUD attribuera le contrat à :	☐ Un seul et unique prestataire de services
Annexes de la présente RFP ¹¹	☐ Formulaire de présentation de la soumission (annexe 3) ☐ Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4) ¹² ☐ TDR détaillés (annexe 2)
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ¹³	<i>Unité Achat</i> <i>Procurement.tn@undp.org</i> Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.

¹¹ Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

¹² Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

¹³ La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Annexe 2

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un-bureau d'études ou groupement de bureaux d'études pour l'élaboration d'une feuille de route pour l'actualisation de la stratégie nationale de l'économie verte

Aout 2021

1. Contexte :

Depuis son indépendance, la Tunisie a connu globalement une croissance économique relativement stable se situant autour de 5%, permettant ainsi un développement socio-économique qui a placé le pays parmi les économies les plus compétitives d'Afrique¹⁴. Cependant, la crise globale de 2008 a accéléré l'essoufflement du modèle de développement appliqué jusque-là et a mis en exergue ses limites. La mutation qu'a connue la Tunisie depuis 2011, a conduit le pays dans une phase de transition politique, accompagnée d'une transition économique dont l'évolution a été largement affectée par l'instabilité sociale, politique et sécuritaire post-révolution. Cela s'est traduit par une croissance économique faible, autour de 1,8% en moyenne annuelle sur la période 2010-2019, et -8,8% en 2020 du fait de la pandémie. A cela se sont ajoutées une aggravation des inégalités sociales et les disparités régionales (notamment entre les régions du littoral et celles de l'intérieur du pays) et la persistance d'un taux de chômage élevé, en particulier pour les femmes et les jeunes diplômés.

Par ailleurs, dans un contexte impacté par les effets du changement climatique, l'économie tunisienne est restée dépendante en grande partie de ses ressources naturelles et fossiles. Ces dernières étant limitées, leur utilisation et la pression qu'a exercé le développement économique sur les écosystèmes et les ressources naturelles du pays, ont conduit à une dégradation environnementale estimée à 2,1 % du PIB¹⁵ et à une contribution des importations énergétiques estimée à 38% du déficit de la balance commerciale en 2020¹⁶, amenant ainsi une pression additionnelle et croissante sur une finance publique, déjà en déséquilibre. L'élévation du niveau de la mer projetée à l'horizon 2030 et induite par les effets du réchauffement climatique, menacerait également et à titre d'exemple 79% des activités économiques et ne fera qu'aggraver la vulnérabilité multidimensionnelle de la Tunisie dans un contexte fragilisé davantage par la pandémie de la COVID19 survenue en 2020.

Conscient de la limite de ce modèle de développement socio-économique, le gouvernement tunisien a entrepris quelques réformes majeures pour lancer l'économie nationale sur une trajectoire de développement plus résilient et durable et a accompli des progrès significatifs en termes de prise en compte des contraintes et des enjeux environnementaux et des impacts du changement climatique dans les stratégies et politiques publiques et sectorielles. Le plan de développement de la Tunisie (2016-2020) consacre formellement l'émergence d'un nouveau modèle économique fondé sur « l'efficacité, l'équité et la durabilité », avec l'économie verte comme l'un des moteurs du développement durable, et avec pour objectifs spécifiques la maîtrise et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, la réduction des risques et la maîtrise de la consommation énergétique notamment la réduction de la dépendance à l'égard des énergies fossiles. Ainsi et en complémentarité à la contribution déterminée au niveau national (CDN) soumise en septembre 2015 dans le cadre de l'accord de Paris, et qui vise la décarbonation progressive de son économie, la Tunisie, à travers le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement s'est attelée au développement de la stratégie nationale sur l'économie verte à l'horizon 2030 qui a été finalisée en 2016.

Cette stratégie s'articule autour de 4 principes d'application et 9 axes stratégiques afin de répondre à l'impératif de développement d'un tissu économique vert, résilient et durable dans des secteurs économiques prioritaires¹⁷ et porteurs par le biais de la mise en œuvre de politiques intégrant les enjeux climatiques et environnementaux, le développement et le renforcement des capacités, l'accès aux

¹⁴ Forum économique mondial sur l'Afrique, juin 2007

¹⁵ Indicateurs nationaux de développement durable, OTEDD, MEDD, juin 2010

¹⁶ Observatoire National de l'énergie, février 2021

¹⁷ Agriculture, eau, forêt, déchets, énergie, industrie, transport, bâtiment et tourisme

financements et aux technologies innovantes. La mise en œuvre de la stratégie nécessiterait la mobilisation de 33 milliards de dinars tunisiens, et permettrait la création de 230 000 emplois à l'horizon 2030.

Malgré les efforts consentis pour l'opérationnalisation de la stratégie nationale sur l'économie verte, dont on cite la mise en place d'un bureau d'appui à l'économie verte au sein du ministère en charge de l'environnement, les efforts demeurent fragmentés et peu intégrés avec une faible mise en œuvre des priorités inscrites dans le cadre de cette stratégie. Des efforts restent à accomplir en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de contrôle de l'application de la législation environnementale ainsi qu'en matière d'utilisation des instruments économiques générateurs de richesse (fiscalité, tarification des services environnementaux, comptabilité écosystémique et environnementale). Ladite stratégie recèle un potentiel important pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 et l'accélération de l'atteinte des objectifs de développement durable particulièrement dans les domaines prioritaires pour le développement des énergies renouvelables, la promotion de l'écotourisme, l'éco-innovation, le transport durable ou encore l'économie circulaire avec ses composantes telles que la gestion des eaux usées industrielles et la valorisation énergétique des déchets. A titre d'exemple, l'investissement dans les énergies renouvelable qui est l'un des objectifs de l'économie verte contribuerait directement à la cible 7.2 de l'Agenda 2030 « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial » et il en va de même pour les investissements verts dans l'agriculture organique ou biologique, l'eau et à l'assainissement.

Par ailleurs et à l'instar de plusieurs pays dans le monde, la pandémie de la COVID-19 s'est transformée en Tunisie en une véritable crise économique et sociale. Les impacts de cette crise sont lourds, notamment pour les ménages vulnérables, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entrepreneurs, en particulier les femmes. La crise de la COVID19 confirme davantage la nécessité pour la Tunisie de s'orienter plus vers un nouveau modèle de développement qui intègre l'économie verte et l'entrepreneuriat vert dans le cadre d'une vision de développement intégrée et multidimensionnelle à la fois au niveau national et régional. La phase de relèvement offre dans ce sens une opportunité d'initier de nouveaux processus afin de renforcer la résilience et la durabilité de l'économie tunisienne.

2. Objectifs de la mission :

Les objectifs de cette mission sont répartis sur deux lots comme suit :

- **Lot 1 :** Bilan des réalisations, analyse socioéconomique et feuille de route pour appuyer la mise en œuvre d'une politique d'économie verte en Tunisie
- **Lot 2 :** Identification des secteurs porteurs et analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte dans les 6 gouvernorats du Sud tunisien (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine et Tozeur)

3. Consistance de la mission et principales tâches

Lot 1 : Bilan des réalisations, analyse socioéconomique et feuille de route pour appuyer la mise en œuvre d'une politique d'économie verte en Tunisie

1/ Dresser un état des lieux au niveau international (benchmark) :

Il s'agit de passer en revue et tirer les leçons des expériences internationales réussies en lien avec l'économie verte notamment celles relatives à l'intégration de ses enjeux dans les plans de

développement et les plans de relance économique afin d'accélérer les mutations structurelles de l'économie et réorienter les investissements vers les technologies vertes, ainsi que les outils de modélisations utilisés pour évaluer les impacts des politiques d'économie verte sur les différentes dimensions du développement durable.

Dans ce cadre, le prestataire dispensera et modérera au moins deux formations sur l'économie verte (exp : les concepts de base, les défis et les opportunités de l'économie verte pour les pays en développement et pour la Tunisie en particulier, l'intégration de l'économie verte dans la planification nationale pour le développement, etc) au profit des acteurs locaux, régionaux et nationaux intervenant en la matière et préparera à cet effet le module de formation, la note conceptuelle, le programme et les rapports de formation.

2/ Dresser un bilan de réalisations au niveau national en matière d'économie verte :

Ce bilan portera sur la période 2016-2021 en comparaison avec les objectifs retenus dans la stratégie nationale d'économie verte élaborée en 2016. Il s'agit d'évaluer les progrès accomplis dans l'ensemble des secteurs concernés par l'économie verte : énergie, agriculture, forêt, eau, transport, industrie, bâtiment, etc. Ce bilan sera effectué sur la base d'une revue documentaire¹⁸ et des entretiens avec les parties prenantes. Le prestataire dressera un état de lieux de la mise en œuvre de l'actuelle stratégie nationale de l'économie verte incluant les moyens de mise en œuvre tels que les dispositifs institutionnels et réglementaires de gouvernance existants, et identifiera les goulots d'étranglement et les leçons apprises de la présente expérience en la matière. Cette étape intégrera aussi le mapping des partenaires clés (ayant déjà été impliqués dans l'élaboration de SEV de 2014) mais aussi les nouveaux acteurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de la SNEV à actualiser, les initiatives en cours (y compris celles mises en œuvre avec d'autres partenaires techniques et financiers appuyant de manière directe ou indirecte l'économie verte tenant compte des défis et des opportunités résultant de la COVID19 dans un contexte de relèvement.

Dans ce cadre, le prestataire est appelé à modérer au moins un atelier de restitution des résultats du benchmark et du bilan de réalisation de la SNEV et préparera à cet effet la note conceptuelle, le programme et le rapport de l'atelier.

3/ Mener une analyse approfondie des défis et opportunités :

Cette analyse vise à accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'économie verte en Tunisie sur la base des travaux prospectifs réalisés ou en cours de réalisation notamment, mais non exhaustivement ceux relatifs à la mise à jour de la NDC, l'élaboration de la première SNBC et les plans d'action d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030, la lutte contre la désertification, l'économie bleue etc... Pour chaque secteur, il s'agit de passer en revue la politique préconisée en matière d'économie verte et mettre en exergue les retombées socioéconomiques générées par l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la réduction des émissions de GES et le recours aux technologies vertes (croissance économique additionnelle, augmentation de l'investissement, amélioration de la compétitivité industrielle, création d'emplois verts, amélioration du niveau de vie des ménages, réduction de la précarité énergétique, ...).

4/Elaborer une feuille de route stratégique :

Cette feuille de route reposera sur les recommandations et les orientations portant sur :

¹⁸ La revue documentaire sera effectuée sur la base des documents suivants mais non exhaustivement : plan quinquennal de développement socio-économique, la stratégie nationale d'économie verte, la stratégie nationale sur les modes de consommation et de production durables, la stratégie nationale de développement à bas carbone et résilience au climat, l'étude sur l'impact économique du COVID-19 en Tunisie, l'évaluation de l'impact du covid-19 sur le système énergétique en Tunisie, l'étude sur l'intégration des enjeux environnementaux et climatiques dans le relèvement covid-19 en Tunisie,....

- ✓ Les réformes structurelles à opérer et les leviers de politique publique à intégrer dans les stratégies sectorielles pour mettre en place les conditions propices à l'investissement vert (amélioration de la gouvernance, levée des subventions, dispositifs réglementaires, fiscalité environnementale, incitations financières, ...)
- ✓ Le rôle des acteurs pour accélérer la transition vers l'économie verte (Etat, secteur privé, secteur financier, PPP, collectivités locales etc.)
- ✓ La définition des secteurs prioritaires permettant le verdissement de l'économie et l'atteinte des objectifs du développement durable
- ✓ Le choix du modèle d'équilibre général pour l'évaluation des impacts macro-économiques de la politique de l'économie verte. Ce modèle devra être choisi à partir de la revue des expériences internationales et doit répondre aux exigences du contexte tunisien
- ✓ La mise en place du dispositif institutionnel permettant l'appropriation de l'économie verte et son intégration dans les plans de développement socio-économique et le plan de relance post-COVID
- ✓ La démarche méthodologique à adopter et les termes de référence pour la mise à jour de la stratégie nationale de l'économie verte. L'approche de mise à jour de la stratégie devra prendre en considération plusieurs aspects dont l'inclusion, le genre, les principes de ne laisser personne de côté et la déclinaison régionale et territoriale.

Dans ce cadre, le bureau d'études est appelé à modérer au moins deux ateliers de concertation et un atelier de restitution/validation de l'analyse approfondie et de la feuille de route stratégique et préparera à cet effet la note conceptuelle, le programme et les rapports des ateliers

5/ Elaborer une note politique

Le soumissionnaire est appelé à élaborer une note politique sur les défis à relever, les opportunités à saisir pour repenser le modèle de développement et intégrer progressivement l'économie verte dans les politiques publiques sectorielles. Cette note politique a aussi pour objectif d'informer les différentes parties prenantes sur les résultats du travail entrepris ci-haut et de mettre en exergue son utilité pour l'intégration des axes de l'économie verte dans les politiques publiques.

La note politique devra être assortie des documents ci-dessous :

- ✓ Une stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'économie verte.
- ✓ Une stratégie de branding et de marketing pour l'économie verte tunisienne

Lot 2 : Identification des secteurs porteurs et analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte dans les 6 gouvernorats du Sud tunisien

- ✓ La définition et le diagnostic des secteurs prioritaires permettant le verdissement de l'économie et l'atteinte des objectifs du développement durable avec un focus régional sur le sud est tunisien. Cela passera à travers une revue documentaire des travaux existants, la tenue interviews et focus groupes avec les principaux acteurs de la région. Sans être exhaustif, cela inclura les autorités locales, l'Office de Développement du Sud (ODS), les pôles et incubateurs d'innovation sociale, les prestataires de services de développement des entreprises, les universités etc. Sur la base de cette analyse et collecte de données, le prestataire sera en mesure d'élaborer un rapport de diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est. Ce document rappellera la démarche adoptée pour cette analyse, la définition de l'économie verte, ainsi que son cadre législatif et institutionnel (incluant les dispositifs réglementaires, institutionnels

existants et les mesures incitatives tels que les subventions, crédits, exonérations fiscales). En montrant le potentiel de création de richesses, d'emplois, d'inclusion, de préservation de l'environnement au niveau local et régional, ce document présentera les enjeux socioéconomiques et environnementaux de l'économie verte. Il spécifiera également le rôle des collectivités locales en la matière. Pour finir, en identifiant les secteurs d'activités porteurs, le rapport proposera des recommandations stratégiques à court, moyen et long terme pour concrétiser ce modèle de développement au niveau du sud. Il est à noter que les résultats de ce diagnostic serviront de base pour identifier et développer le plan d'action de deux initiatives au niveau du sud est tunisien en matière d'économie verte intégrant la dimension de PP, genre, et développement économique local. Cette mission sera réalisée ultérieurement et ne fait pas partie des tâches à réaliser dans le cadre de cet appel d'offre..

- ✓ L'analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte. Le soumissionnaire procédera à l'identification et l'analyse des chaînes de valeur vertes porteuses dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine et Tozeur) en mettant en valeur les liens avec l'économie circulaire et son potentiel de développement dans les régions ciblées. Il s'agira d'analyser les différentes chaînes des valeurs vertes, de les hiérarchiser et sélectionner les plus pertinentes pour le développement d'un entrepreneuriat vert, particulièrement l'entrepreneuriat féminin, dans les 6 régions. Le soumissionnaire devra définir au préalable les critères de sélection et de priorisation qui seront validés en concertation avec le PNUD. Par ailleurs, le cabinet présentera une analyse détaillée du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein de chaque chaîne de valeurs vertes identifiées. Le cabinet proposera des actions et recommandations spécifiques et claires à engager pour créer ou développer des entreprises portées par des femmes au sein des chaînes de valeurs vertes identifiées. Enfin, le cabinet proposera des actions spécifiques de renforcement des capacités des acteurs de l'écosystème entrepreneurial (structures d'appui à l'entrepreneuriat, entrepreneurs, secteur privé, diplômés, acteurs publics, société civile, etc.) en relation avec les chaînes de valeurs vertes identifiées afin d'orienter les interventions futures du PNUD, de ses partenaires et des institutions locales et nationales.

Le soumissionnaire participera à un atelier de restitution au niveau régional afin de présenter les résultats de la mission et ses conclusions. Pour ce faire, le soumissionnaire i) élaborera la documentation requise, validé précédemment par le PNUD, pour présenter les résultats de la mission (power point). ; ii) proposera une note conceptuelle, agenda, liste de participants pour l'atelier de restitution ; iii) Assurera la présentation des résultats lors de l'atelier ; iv) Réalisera le reporting de l'atelier en prenant en considération les commentaires et conclusions des participant.es.

4. Approche méthodologique de la mission

La réalisation de la mission décrite ci-haut sera implémentée en adoptant une approche participative et inclusive et prenant en considération les implications du processus de décentralisation. Le soumissionnaire doit garantir et veiller durant toutes les phases de la mission à ce que les conditions suivantes soient confirmées :

- Les Objectifs de développement durable « ODD » soient pris en considération et intégrés dans la phase de l'analyse critique, le benchmark et le développement de la note politique ;

- Les priorités nationales telles que décrites dans le plan quinquennal de développement socio-économique, les objectifs de la NDC, ainsi que dans les stratégies des différents secteurs soient respectés ;
- Les rendus de la mission et ses différentes composantes devraient répondre aux besoins et attentes des populations locales et aux priorités locales de développement ;

Durant la mise en œuvre de sa mission :

- Le prestataire effectuera des réunions bilatérales avec les parties prenantes pour la collecte des données tant à l'échelle nationale, que régionale et locale (Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, les départements ministériels et institutions nationales concernés, l'Office de Développement du Sud, les autorités locales de la région du sud-est, secteur privé, organisations non gouvernementales, etc.).
- Le prestataire sera supervisé/e par le PNUD, et apportera son appui technique au Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement pour le lot 1 de la mission et le lot 2 de la mission, et plus particulièrement pour le rapport de diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est en Tunisie. La validation technique des livrables sera effectuée par les parties prenantes nationales et le PNUD après un avis favorable du Comité de pilotage de l'étude.
- Toutes les réunions de suivi et de concertation avec les parties prenantes et les ateliers/webinars de formation et de restitution et validation de livrables qui seront organisés dans le cadre de cette mission seront effectués à distance et en ligne, et ce, jusqu'à la levée totale de toute restriction en lien avec la crise du COVID19. Dans le cas de l'organisation des ateliers en présentiel, le PNUD prendra en charge les frais logistiques d'organisation de ces ateliers. Dans le cas où les ateliers en présentiel seront organisés en dehors du grand Tunis, les consultants mobilisés par le bureau d'études seront pris en charge par le PNUD pour le transport et l'hébergement en pension complète.
- La réunion de démarrage sera organisée dès la signature du contrat, en présence du PNUD et du/des partenaires nationaux. Les documents nécessaires à la présente mission, seront partagés avec le prestataire.
- Des réunions de suivi de l'avancement de mission seront également tenues tout au long de la mission auxquelles le prestataire devra y assister, en préparer l'ordre du jour et les minutes.
- Le prestataire aura à collaborer avec les experts mobilisés par le PNUD dans le cadre d'autres missions ayant des synergies avec la présente mission.

5. Délais d'exécution, livrables et modalités de paiement

La durée de la présente mission s'étalera sur 6 mois, pour 120 hommes/jours de travail effectif. Cette période inclut le temps d'approbation des livrables par les partenaires et par le PNUD.

- Le lot 1 de la mission est de 60 H/J
- Le lot 2 de la mission est de 60H/J

Le tableau ci-après récapitule les livrables et les termes de paiement :

Lot	Livrable	Echéance	% contrat
Lot 1 : Bilan des réalisations, analyse socioéconomique et feuille de route pour appuyer la mise en œuvre d' une politique d' économie verte en Tunisie	Livrable 1 : Une note méthodologique intégrant le planning détaillé de la mission à la suite de la réunion de démarrage.	5 jours après la réunion de démarrage	10 % après validation du livrable
	Livrable 2 : Etat des lieux au niveau international et rapport de formation sur l'économie verte	25 jours après la réunion de démarrage	15 % après validation du livrable
	Livrable 3 : Bilan de réalisation au niveau national (y compris les comptes rendus des réunions de concertations avec les parties prenantes et rapport de l'atelier de restitution	2 mois après la réunion de démarrage	15% après validation du livrable
	Livrable 4 : - Livrable 4.a¹⁹ Rapport de l'analyse approfondie des défis et opportunités et le document de la feuille de route stratégique - Rapports des ateliers et réunions de concertation - Livrable 4.b : Synthèse de l'analyse approfondie des défis et opportunités et de la feuille de route stratégique	4 mois et demi après la réunion de démarrage	30% après validation du livrable
	Livrable 5 : note politique incluant la stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'économie verte et la stratégie de branding et de marketing	6 mois après la réunion de démarrage	30% après validation du livrable
Lot 2 : Identification des secteurs porteurs et analyse du potentiel de développement de l' entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte dans les 6	Livrable 1 : Rapport de diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est en Tunisie	3 mois après la réunion de démarrage	40% après la validation du livrable
	Livrable 2 : Analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte	4 mois après le démarrage de la mission	40% après la validation du livrable
	Livrable 3 : Atelier de restitution régional : i) présentations ppt ; ii) note conceptuelle incluant agenda et liste de participants ; iii) rapport d'atelier incluant les recommandations et conclusions	6 mois après la réunion de démarrage	20% après la validation du livrable

¹⁹ Le livrable 4.a devra être présenté dans un document consolidé incluant le benchmark, le bilan de réalisation, l'analyse approfondie et la feuille de route.

6. Compétences et profils requis :

La réalisation de la présente mission nécessite la mobilisation d'une équipe composée au moins de trois (03) experts ayant les profils suivants :

Profil 1 : un expert économiste (chef de file)

- Avoir un diplôme de master ou doctorat en économie ou toute autre discipline pertinente à la présente mission
- Au moins 15 années d'expérience professionnelle dans les politiques de développement économique, social et environnemental
- Au moins 03 références dans la coordination et/ou réalisation de missions similaires : études stratégiques et/ou développement de stratégies/politiques (nationales ou sectorielles) et/ou évaluation des stratégies/politiques (nationales ou sectorielles);
- Au moins 05 Références de publication et/ou d'interventions scientifiques dans le cadre de conférences nationales et/ou internationales traitant de thématiques en relation avec le développement durable à portée économique et sociale et/ou économie verte
- Au moins 03 références d'appui/expertise à des organismes internationaux dans le domaine pertinent à la présente mission

Profil 2 : un expert dans le domaine du développement durable en lien avec l'environnement et le changement climatique

- Avoir un diplôme de master ou doctorat pertinent à la présente mission
- Au moins 15 années d'expérience professionnelle en matière de changement climatique et/ou développement durable en lien avec l'environnement, l'énergie, le développement bas carbone et le climat
- Au moins 05 références en matière de réalisation d'étude stratégique et/ou d'élaboration et/ou de mise à jour et/ou d'évaluation des politiques d'atténuation (Nationale ou sectorielle)
- Au moins 02 Références dans les travaux en lien avec les politiques nationales/régionales en lien avec les CC
- Au moins 03 références d'appui/expertise à des organismes internationaux dans le domaine pertinent à la présente mission

Profil 3 : un.e experte en entrepreneuriat vert

- Avoir un diplôme de master ou doctorat en économie, entrepreneuriat ou toute autre discipline pertinente à la présente mission
- Au moins 7 années d'expérience professionnelle en matière d'entrepreneuriat, développement des chaînes de valeurs ou autres domaines pertinents pour les missions attendues.
- Au moins 03 références dans l'analyse du développement économique local « vert », le développement de chaînes de valeurs vertes et l'analyse de l'écosystème entrepreneurial vert.
- Au moins 2 références de travail en lien avec l'entrepreneuriat féminin.
- Au moins 03 références d'appui/expertise à des organismes internationaux dans le domaine pertinent à la présente mission.

Le soumissionnaire pourrait renforcer l'équipe d'experts qu'il propose par une expertise d'appui. Les experts d'appui ainsi que leurs rôles doivent être clairement mentionnés dans l'offre technique du soumissionnaire, y compris l'intervention en termes d'hommes-jours dans l'offre financière. Toutefois, l'expertise d'appui ne sera pas notée et ne devra pas dépasser l'effort d'hommes-jours de l'expertise clé, supposé intervenir dans la mission comme expertise principale à noter. Également, le coût associé à cette expertise d'appui doit être clairement mentionné et faire partie intégrante de l'offre financière.

7. Contenu de l'offre et méthodologie de sélection du bureau d'étude :

Il appartient au soumissionnaire de répondre précisément au dossier d'appel d'offres et ce en présentant un dossier administratif, une offre technique et une offre financière séparées et comme suit :

✓ **Dossier administratif :**

- Le Profil de l'entreprise incluant les contacts de 3 références professionnelles pertinentes (e-mail, téléphone) ;
- Copie du registre de commerce datant de maximum de 3 mois de la date de la réception de l'appel d'offre
- Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU

✓ **L'offre technique** comprend obligatoirement les pièces suivantes :

- Une présentation de l'entreprise, les références pertinentes et les justificatifs ;
- Le CV des experts proposés faisant apparaître de manière claire les références pertinentes ;
- Une méthodologie décrivant l'ensemble des tâches à réaliser en mettant l'accent sur la démarche, les outils, la source des informations ...,
- Un planning de réalisation des tâches prévues, incluant le niveau d'effort par tâche (en hommes jours) assigné aux experts proposés

✓ **L'offre financière doit être protégée par un mot de passe**, et doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes jours des experts, les frais forfaitaires relatifs au transport aérien et de séjour à Tunis pour les experts non-résidents en Tunisie et les autres frais. Par conséquent le PNUD ne prendra pas en charge le frais de transport aérien et de séjour à Tunis des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière.

Aussi, il importe de noter que les frais de logistique concernant l'organisation de toute session de renforcement des capacités dans le cadre de la présente mission seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas, par conséquent figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.

La soumission dont L'offre financière qui n'est pas protégé par un mot de passe sera éliminée.

8. Evaluation des offres

- La commission d'évaluation procèdera à l'élimination des offres non conformes à l'objet ou qui ne répondent pas aux conditions du dossier d'appel d'offres associé aux présents termes de référence.
- La commission d'évaluation procèdera à l'évaluation des offres techniques (parmi les offres recevables) en suivant la méthodologie d'évaluation technique ci-après développée.

- Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 700 points seront retenues pour l'évaluation financière.
- **L'unité Achats du PNUD Tunisie demandera aux soumissionnaires techniquement qualifiés, le mot de passe pour décrypter l'offre financière.**
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres financières (relatives aux offres techniques ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 700 points) en suivant la méthodologie d'évaluation financière ci-après développée.
- L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant tenant compte d'une pondération de 70% de la note technique et de 30% de la note financière.
- La formule suivante sera utilisée pour évaluer la proposition financière :

$$p = y (\mu / z)$$
, où;
 p = points pour la proposition financière évaluée;
 y = nombre maximal de points pour la proposition financière;
 μ = prix de la proposition la moins chère;
 z = prix de la proposition évaluée.

Critères d'évaluation technique

Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique	Coefficient de pondération de la note	Points maximum
Expertise de l'entreprise/bureau ou groupement de bureaux d'études	20%	200
Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche	40%	400
Experts proposés	40%	400
Total	100%	1000

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1	Points maximum
Expertise de l'entreprise (bureau d'études ou groupement de bureaux d'études)	200
1.1 Références de l'entreprise dans l'élaboration de stratégies et/ou de politiques de développement dans les domaines socio-économiques et/ou environnementaux en lien avec les changements climatiques et le développement bas-carbone : - Aucune référence : 0 point - Entre 1 et 5 références : 50 points - 6 références et plus : 100 points	100
1.2 Références dans l'accompagnement à la mise en œuvre de stratégie et/ou de politiques de développement dans les domaines socio-économiques et/ou environnementaux en lien avec les changements climatiques et le développement bas-carbone : - Aucune référence : 0 point	100

- Entre 1 et 5 références : 50 points - 6 références et plus : 100 points	
--	--

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2	Points Maximum
Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche	400
2.1 Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?	75
2.2 Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée par rapport aux termes de références	75
2.3 Le contenu de la méthodologie et le déroulement des activités proposées sont-ils bien définis, logiques, réalistes et correspondant-ils aux termes de référence de la mission ? Lot 1 : - Tâche 1 : Benchmark : 25 points - Tâche 2 : Bilan des réalisations : 25 points - Tâche 3 Analyse approfondie : 25 points - Tâche 4 : Elaboration de la feuille de route : 25 points - Tâche 5 : Elaboration de la note politique : 25 points Lot 2 : - Tâche 1 : Diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est en Tunisie : 25 points - Tâche 2 : Analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur vertes : 25 points - Tâche 3 : Atelier de restitution régional : 25 points	200
2.4 Le planning et le chronogramme par tâche et par expert ont-ils été fournis et permettent-ils une réalisation de la mission dans les délais et avec la qualité requise ?	50

Evaluation de la soumission technique Formulaire 3	Points maximum
Experts proposes	400
Chef de file Economiste	200
Diplôme de master ou doctorat en économie ou toute autre discipline pertinente à la présente mission • Maîtrise..... 0 points • Master/Diplôme d'ingénieur10points • PhD/Doctorat20 points	20
15 années d'expérience professionnelle dans les politiques de développement économique et social • Moins de 15 ans0 points • Entre 15 et 20 ans25 points • Plus que 20 ans50 points	50

03 références dans la coordination et/ou réalisation de missions similaires : études stratégique et/ou développement de stratégie/politiques (nationale ou sectorielle) et/ou évaluation des stratégies/politiques (nationale ou sectorielle) • Moins de 03 références0 points • Entre 03 et 05 références25 points • 6 références et plus50 points	50
05 Références de publication et/ou d'interventions scientifiques dans le cadre de conférences nationales et/ou internationales traitant de thématiques en relation avec le développement durable à portée économique et sociale et/ou économie verte • Moins de 05 références0 points • Entre 05 et 08 références25 points • 9 références et plus50 points	50
03 références d'appui/expertise à des organismes internationaux dans le domaine pertinent à la présente mission • Moins de 03 références0 points • Entre 03 et 05 références15 points • 6 références et plus30 points	30
Expert dans le domaine du développement durable en lien avec l'environnement et le changement climatique	100
Diplôme de master ou doctorat pertinent à la présente mission • Maîtrise..... 0 points • Master/Diplôme d'ingénieur05 points • PhD/Doctorat10 points	10
15 années d'expérience professionnelle en matière de changement climatique et/ou développement durable en lien avec l'environnement, l'énergie et le climat • Moins de 15 ans0 points • Entre 15 et 20 ans20 points • Plus que 20 ans30 points	30
05 références en matière de réalisation d'étude stratégique et/ou d'élaboration et/ou de mise à jour et/ou d'évaluation des politiques d'atténuation (Nationale ou sectorielle) • Moins de 05 références0 points • Entre 05 et 08 références10 points • 9 références et plus20 points	20
02 Références dans les travaux en lien avec les politiques nationales/régionales en lien avec les CC • Moins de 02 références0 points • Entre 02 et 04 références10 points • 5 références et plus20 points	20
03 références d'appui/expertise à des organismes internationaux dans le domaine pertinent à la présente mission • Moins de 03 références0 points • Entre 03 et 05 références10 points • 6 références et plus20 points	20
Experte en entrepreneuriat vert	100

Diplôme de master ou doctorat en économie, entrepreneuriat ou toute autre discipline pertinente à la présente mission • Maîtrise..... 0 points • Master/Diplôme d'ingénieur05 points • PhD/Doctorat10 points	10
Au moins 7 années d'expérience professionnelle en matière d'entrepreneuriat, développement des chaînes de valeurs ou autres domaines pertinents pour les missions attendues. • Moins de 7 ans0 points • Entre 7 et 9 ans20 points • Plus que 9 ans30 points	30
Au moins 03 références dans l'analyse du développement économique local « vert », le développement de chaînes de valeurs vertes et l'analyse de l'écosystème entrepreneurial vert. • Moins de 03 références0 points • Entre 03 et 05 références10 points • 6 références et plus20 points	20
Au moins 2 références de travail en lien avec l'entrepreneuriat féminin. • Moins de 02 références0 points • Entre 02 et 04 références10 points • 5 références et plus20 points	20
03 références d'appui/expertise à des organismes internationaux dans le domaine pertinent à la présente mission • Moins de 03 références0 points • Entre 03 et 05 références15 points • 6 références et plus20 points	20

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES²⁰

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services²¹)

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

A. Qualifications du prestataire de services

²⁰Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

²¹Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :

- a) Profile – décrivant la nature de l’activité, le domaine d’expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences commerciales – documents d’immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultat et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l’objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l’ONU, sur la liste de la division des achats de l’ONU ou sur toute autre liste d’exclusion de l’ONU.*

B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d’exécution essentielles, des conditions d’information et des mécanismes d’assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.

C. Qualifications du personnel clé

Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d’équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et*
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu’il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*

D. Ventilation des coûts par prestation*

Lot	Prestations [énumérez-les telles qu’elles figurent dans la RFP]	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris)
Lot1	- Livrable 1 : Une note méthodologique intégrant le planning détaillé de la mission à la suite de la réunion de démarrage.	10%	

	- Livrable 2 : Etat des lieux au niveau international et rapport de formation sur l'économie verte	15%	
	- Livrable 3 : Bilan de réalisation au niveau national (y compris les comptes rendus des réunions de concertations avec les parties prenantes et rapport de l'atelier de restitution	15%	
	Livrable 4 : - Livrable 4.a ²² Rapport de l'analyse approfondie des défis et opportunités et le document de la feuille de route stratégique - Rapports des ateliers et réunions de concertation - Livrable 4.b : Synthèse de l'analyse approfondie des défis et opportunités et de la feuille de route stratégique	30%	
	- Livrable 5 : note politique incluant la stratégie de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'économie verte et la stratégie de branding et de marketing	30%	
	Total	100%	
Lot 2	- Livrable 1 : Rapport de diagnostic sur les secteurs porteurs de l'économie verte dans la région du sud-est en Tunisie	40%	
	- Livrable 2 : Analyse du potentiel de développement de l'entrepreneuriat féminin au sein des chaînes de valeur verte	40%	
	- Livrable 3 : Atelier de restitution régional : i) présentations ppt ; ii) note conceptuelle incluant agenda et liste de participants ; iii) rapport d'atelier incluant les recommandations et conclusions	20%	
	Total	100%	

**Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

²² Le livrable 4.a devra être présenté dans un document consolidé incluant le benchmark, le bilan de réalisation, l'analyse approfondie et la feuille de route.

E. **Ventilation des coûts par élément de coût***[Il ne s'agit que d'un exemple]*

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a . Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions]

[Date]

Conditions générales applicables aux services

1.0 STATUT JURIDIQUE :

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

4.0 CESSION :

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

7.0 INDEMNISATION :

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :

8.1 Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.

8.2 Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.

8.3 Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.

8.4 Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :

8.4.1 nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;

8.4.2 inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;

8.4.3 prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.

8.5 Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

9.0 CHARGES/PRIVILEGES :

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :

11.1 Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.

11.2 Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

11.3 Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

11.4 Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

13.1 Le destinataire(le « Destinataire ») desdites informations devra :

13.1.1 faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

13.1.2 utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

13.2 A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

13.2.1 à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et

13.2.2 aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :

13.2.2.1 une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou

13.2.2.2 une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou

13.2.2.3 s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.

13.3 Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.

13.4 Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.

13.5 Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.

13.6 Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.
- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

15.0 RESILIATION

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un

administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONERATION FISCALE

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

18.2 Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

20.0 MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

21.0 RESPECT DES LOIS

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE

22.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

22.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.